

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29 août 2006

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 52 membres

Date de la convocation : 17 août 2006

Présents avec pouvoir de vote : 41

Ailleux : Jean-Claude FRAGNE, Jean-Marie JOLIVEAU, Andrée GRUGNON (suppléante sans pouvoir de vote)

Arthun : Joël LAFFAY,

Boën : Lucien MOULLIER, Sylviane BALLEZ, Marcel FAYON, Thierry LEMAITRE, Magali MASSARD, Christian MASSACRIER, Michel MENUT,

Bussy-Albieux : Joëlle ESSERTEL, Georgette LEFEBVRE (suppléante),

Cezay : Hubert COUDOUR, Antoine FOREST

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT,

Leigneux : Claude PERRET, Marie-Françoise FRADEL, Georgette MURAT (suppléante sans pouvoir de vote)

L'Hôpital sous Rochefort : Andrée BEAL, Marie-Anne TRAPEAU,

Marcilly le Châtel : Louis BOUCHET, Marie-Hélène BRIAT, Jacques ZANTEDESCHI

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Dominique ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD (suppléant sans pouvoir de vote)

Montverdun : Georges BESSON, Gérard DAVIN (suppléant),

Sail sous Couzan : Jean-Claude CHAZELLE, Robert PRADEL, Fernand FANTIN (suppléant)

Sainte Agathe la Bouteresse : Patrick VERNEY-CARRON, Alain ANDRE, Patrice CHAZELLE

Saint Etienne le Molard : Alain FLACHAT, Yvonne CHARRETIER, Estelle GUILLAUME,

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY, Mireille THOLLET, Michaël MIOMANDRE (Suppléant sans pouvoir de vote)

Saint Laurent Rochefort : Gilles THOMAS,

Saint Sixte : André THEVENET,

Trelins : Pierre DURRIS, Gilles PASCAL (suppléant),

Excusés : Marius VILLE (Arthun), René FRERY, Evelyne GAUMON, Bernard MIGEON, Joseph PICON, Bernard CHAPELON (Boën), Etienne PONTET (Bussy Albieux), André BARTHELEMY (Débats Rivière d'Orpra), Henri DURAND (Marcilly le Châtel), Emmanuel CHARLIN, (Montverdun), Christophe MERLE (Sail sous Couzan), Emmanuel OULION, André REYNAUD (St Laurent Rochefort), Philippe ESSERTEL, Alexandra GROS (St Sixte), René COUTURIER (Trelins)

Monsieur le Maire de Sainte Foy Saint Sulpice souhaite la bienvenue à tous les élus et leur souhaite une bonne réunion de rentrée. Monsieur le Président remercie les participants et ouvre la séance.

1- Approbation du compte-rendu de la séance du précédent conseil du 13 juin 2006

Aucune remarque n'ayant été formulé sur le compte rendu du 13 juin diffusé avec la convocation au conseil communautaire, il est approuvé en séance.

2 - Structure multi-accueil de la petite enfance : approbation de l'avant projet détaillé

Monsieur Gilles PASCAL présente l'Avant-Projet Détaillé (APD) du bâtiment de la structure multi-accueil de la petite enfance, ce projet ayant été présenté en bureau du 25 juillet par l'architecte.

Il décrit ensuite les différents pôles du bâtiment ainsi que les locaux du Relais Petite Enfance.

Monsieur Gilles PASCAL évoque le choix des énergies renouvelables comme mode de chauffage du bâtiment qui est subventionnable par l'ADEME, le Conseil Régional Rhône Alpes et le Conseil Général de la Loire. Il évoque ensuite le souhait du groupe de travail de prévoir une dalle au 1^{er} étage de la Chapelle dans le but d'une utilisation future et les réservations au niveau de la dalle (réservations pour ascenseur, pour les sanitaires, ...).

Le coût présenté s'élève à 764 414 € HT, en tenant compte de l'actualisation des prix, de l'acquisition du mobilier et de l'équipement, de la dalle du 1^{er} étage, auquel doit se rajouter le coût de la cuve de récupération des eaux de pluies (souhait des élus lors du bureau du 25 juillet) pour 9 400 euros HT retenu en séance, soit un coût global de 773 814 € HT.

Les partenaires financiers attendus pour ce projet sont la CAF, le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Rhône Alpes via les subventions classiques et dans le cadre du Contrat de développement Pays du Forez, l'Etat (via la DDR). La subvention de la CAF a déjà été notifiée à hauteur de 190 000 €. Le taux maximum de 80 % de subvention va être sollicité.

L'acquisition du bâtiment et du terrain est abordé, la Commune de Sainte Agathe a transmis la délibération autorisant la vente du tènement et les conditions de vente. La question de l'aménagement d'un carrefour pour

accéder à la structure est évoquée. La Communauté de communes en collaboration avec la DDE travaille à ce dossier.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur l'APD et autoriser l'architecte à poursuivre l'étude de ce projet. Après vote à mains levées, le projet APD ainsi présenté est approuvé avec 36 votes favorables, 1 vote contre et 4 abstentions.

Madame Sylviane BALLEZ, Vice-Présidente, présente ensuite le fonctionnement possible de la future structure. La capacité de la structure multi-accueil est de 20 places dont 13 places en accueil régulier et 7 places en accueil occasionnel. Compte tenu de la réglementation en vigueur, le personnel en charge des enfants doit être de 5 Equivalent Temps Plein. Il convient de prévoir également un agent d'entretien et un cuisinier. La question de l'entretien technique du bâtiment est posée. En cas de gestion déléguée, ce serait au délégataire d'assumer toutes les charges d'entretien.

Les 2 modes de gestion possibles de cette structure sont ensuite évoqués en visionnant le diaporama retraçant les atouts et les inconvénients de chacun.

Dans la 1^{ère} hypothèse, la gestion de la structure multi-accueil peut être déléguée à un organisme extérieur. Il peut s'agir d'une structure associative telle que l'ADMR par exemple ou bien d'organisme à but lucratif, telles que des sociétés privées spécialisées dans cette activité. L'attribution se fait après le lancement d'une consultation à partir d'un cahier des charges établi par la communauté de communes. Dans la 2^{ème} hypothèse, c'est la communauté de communes qui gérerait en direct la structure multi-accueil. Ce cas de figure implique une charge de travail supplémentaire tant dans le domaine de la comptabilité que sur le plan administratif.

Ces 2 hypothèses de mode de gestion seront affinées et seront abordées lors d'une prochaine réunion pour prise de décision.

3 - Renouveau du marché ordures ménagères et collecte sélective

Monsieur le Président rappelle le recours déposé par la société COVED. Il convient désormais de lancer une nouvelle consultation des entreprises sur la base d'un appel d'offres ouvert dans le cadre de la convention constitutive du groupement de commande conclue entre la Communauté d'Agglomération Loire Forez, la Communauté de Communes de Feurs en Forez et la Communauté de Communes du Pays d'Astrée. Le marché ne pourra donc pas être notifié au 1^{er} janvier 2007 comme imaginé initialement mais doit être reporté au 1^{er} mai 2007. Monsieur le Président informe que la Commission d'Appel d'Offres de ce jour a approuvé les avenants aux marchés en-cours de collecte des ordures ménagères et de collecte sélective avec ONYX et COVED pour une prolongation de 4 mois jusqu'au 01/05/07, dans l'attente du nouveau marché qui sera conclu dans le cadre du groupement de commande.

Monsieur le Président propose également d'approuver les avenants à la convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération Loire Forez, la Communauté de Communes de Feurs en Forez et la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, pour inclure les données suivantes :

- La fin du groupement avec la fin des « consultations accessoires » (conteneurs)
- Le changement de procédure en appel d'offres ouvert
- Les frais juridiques et la représentation en justice

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve les avenants de prorogation des marchés en cours et les avenants à la convention de commande groupée tels que décrits ci-dessus.

4- Siège de la communauté de communes du Pays d'Astrée

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les contacts pris avec les services d'Electricité de France EDF pour l'acquisition des tènements immobiliers situés rue de Roanne et rue St Jean à Boën et l'opportunité d'y installer le siège administratif de la communauté de communes du Pays d'Astrée et d'y regrouper des services actuellement abrités dans les locaux de la commune de Boën, opportunité qui avait déjà été affirmée en conseil communautaire des 1^{er} juin et 30 mars derniers.

Une proposition de prix de vente avait été faite par EDF en mars 2006 à 250 000 € pour les deux parcelles cadastrées concernées, à savoir section AL n°554 (338 m²) et AL n°557 (243 m²). Une estimation de la valeur vénale a été demandée aux services des Domaines et s'établit à 167 000 € au 5 avril 2006.

Compte tenu des possibilités qu'offrent ces deux tènements, du potentiel de développement des surfaces aménageables, dont celles accessibles en rez-de-chaussée, de la localisation en centre-ville de Boën dans un quartier en pleine reconfiguration avec les travaux en-cours, une proposition intermédiaire a été faite à 220 000 €.

Monsieur le Président informe que 3 architectes ont été consultés par courrier pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement à prévoir dans ce bâtiment ; seul M. Emmanuel CREMONESE a fait une proposition d'honoraire à 12,5 % du montant des travaux HT. Monsieur le Président propose de retenir l'offre de l'architecte CREMONESE.

Monsieur le Président propose de solliciter l'aide du Conseil Général dans le cadre de la création de siège, la subvention possible étant à hauteur de 54 % des dépenses incluant l'acquisition du bâtiment et les travaux.

A l'unanimité le conseil communautaire approuve l'acquisition du tènement immobilier, le choix de l'architecte Emmanuel CREMONESE et la demande de subvention auprès du Conseil Général.

5 - Transport des primaires au gymnase et à la piscine : choix des transporteurs

Transport à destination du gymnase

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la communauté de communes met à disposition des écoles du territoire le gymnase intercommunal le vendredi après-midi et prend en charge depuis cette année scolaire 2006/2007 la totalité des frais de transport. Suite à la consultation des entreprises, Monsieur le Président propose de retenir l'entreprise ROCHETTE, la moins-disante. Le coût par demi journée s'élève à 120 € TTC (Pour mémoire, le coût de transport pour l'année scolaire 2005/2006 était de 93 €). Le début du programme est fixée au 15 septembre 2006 jusqu'au 16 juin 2007, soit au total, 78 séances environ.

Le coût prévisionnel du transport pour l'année scolaire 2006/2007 est de 9 360 € dont 4 560 € TTC inscrit sur le budget de dépenses au titre de l'année 2006. Pour mémoire, le budget de l'année scolaire 2005/2006 est de 6 816 € dont 3 813 € de janvier à juin 2006.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le choix de l'entreprise ROCHETTE pour le transport des scolaires au gymnase intercommunal.

Transport à destination de la piscine de Feurs :

Monsieur le Président évoque le succès rencontré auprès des scolaires par le programme d'initiation à l'eau mis en place depuis 2005 sur le territoire. Le coût unitaire des séances à la piscine de Feurs en Forez demeure inchangé à 140 € par séance, soit pour 192 séances, un budget de 26 880 €. Suite à la consultation des transporteurs, le choix peut se porter sur l'Entreprise MAISONNEUVE, offre communes avec l'entreprise ROCHETTE. Le budget prévisionnel du transport pour l'année scolaire 2006/2007 est de 25 389.47 € TTC.

Monsieur le Président informe qu'il conviendra d'autoriser une décision modificative, les crédits sur le Budget Primitif 2006 n'ayant pas été suffisamment provisionnés.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le choix de l'entreprise MAISONNEUVE associée à l'entreprise ROCHETTE, approuve la reconduction à l'identique de la convention avec la Communauté de communes de Feurs en Forez et autorise la décision modificative nécessaire pour les crédits suffisants.

Monsieur le Président rappelle le bilan financier pour l'année scolaire 2005/2006 à hauteur de 33 625.20 € qui montre l'effort financier important de la communauté de communes à destination des scolaires du territoire.

6 - Atelier partagé : changement de locataires

Monsieur le Président évoque les difficultés de la jeune entreprise MC compétition, locataire d'un atelier partagé dans la tranche n° 1, spécialisée dans le montage de voiture de rallye. L'entreprise souhaite quitter le local au 31 août 2006. Son activité n'étant pas suffisante, le chef d'entreprise ne souhaite plus être locataire et mettre en sommeil son entreprise. Monsieur le Président propose d'autoriser la fin du bail commercial au 31 août 2006 et de ne pas mettre en jeu la clause de résolution correspondant au versement d'une indemnité de départ correspondant à 6 mois de loyers.

Une autre entreprise déjà existante est intéressée pour s'installer au 1^{er} septembre 2006. Il s'agit de la société Air et Chaleur d'Aujourd'hui. Cette société est spécialisée dans la fourniture et la pose de matériels de chauffage par énergies renouvelables dont le code APE est 453 A. Cette entreprise emploie 6 salariés. Elle dispose d'une agence sur Clermont Ferrand et le Puy en Velay et souhaite s'installer sur Boën pour développer son activité.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve la fin du bail avec la société MC compétition, le non paiement d'une indemnité de départ de 6 mois de loyers et également la signature du bail commercial avec la société Air et Chaleur d'Aujourd'hui en date du 1^{er} septembre 2006.

7 - Questions diverses

Madame Sylviane BALLETT, Vice-Présidente, présente l'avenant 2006 à la convention financière avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) dans le cadre du Contrat Educatif local. Il s'élève à la somme de 12 000 € (soit + 1000 € par rapport à l'année précédente) et propose d'autoriser Monsieur le Président à le signer. A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la signature de cet avenant 2006 à la convention financière avec la DDJS.

Madame Sylviane BALLETT, Vice-Présidente, évoque ensuite le centre de loisirs sans hébergement intercommunal itinérant qui se déroulera pendant les petites vacances scolaires de Toussaint 2006, Février 2007, Pâques 2007 et août 2007. Il est demandé aux communes intéressées pour accueillir le centre de loisirs intercommunal itinérant de se faire connaître rapidement auprès de Dorine Nottin.

Monsieur le Président évoque la demande de Monsieur le Préfet de la Loire adressée au SIEL mi-décembre 2005 de modifier ses statuts pour se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, pour une meilleure lisibilité de ses missions, et pour inscrire le Syndicat dans le paysage décentralisé remodelé. Monsieur le Président propose d'autoriser la modification des statuts. A l'unanimité, le conseil communautaire approuve les modifications des statuts du SIEL.

Monsieur le Maire de Marcilly fait part de son mécontentement quant au mode d'inscription des dépenses des travaux d'éclairage public dans le budget des communes en demandant qu'elles soient inscrites en dépenses d'investissement et non en section de fonctionnement.

Convention avec l'Etat dans le cadre des Contrats d'avenir

Monsieur le Président rappelle la convention que la communauté de communes a signée avec l'Etat dans le cadre du portage des contrats d'avenir pour une durée d'une année. Le nombre de contrats inscrits était de 30 contrats. Le nombre de contrats déjà signés est de 7 à ce jour.

Devant l'échéance de la convention, Monsieur le Président propose de demander le renouvellement de la convention pour une durée de 3 ans avec le nombre résiduels de contrats. A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le renouvellement de la convention avec l'Etat dans les conditions précitées.

8 - Information sur les principaux dossiers en-cours

Monsieur Lucien MOULLIER, Vice-Président, évoque le Château de Goutelas et les travaux de construction de la salle des sept devises qui sont achevés depuis fin juin 2006. Dans l'attente de la signature d'une convention de mise à disposition avec le Centre Culturel de Goutelas, il est proposé de leur adresser un courrier de mise à disposition temporaire.

Monsieur le Président informe les délégués du conseil de la reconduction des fonctions de Mademoiselle Dorine NOTTIN au poste d'agent d'animation à compter du 15 septembre 2006, celle-ci ayant donné entière satisfaction dans son travail.

Monsieur Lucien MOULLIER, Vice-Président, informe les membres du Conseil communautaire que la Communauté de communes a été retenue dans le cadre de l'appel à projets CULTURE 2000 de l'Union Européenne pour le dossier déposé sur le thème des Arcadies d'Europe. Madame Patricia FAYE-CHAZAL sera la coordinatrice de l'ensemble des actions inscrites dans ce programme en partenariat avec l'Allemagne et la Grèce. Les actions inscrites par l'ensemble des 3 partenaires représentent la somme de 300 000 € et sont subventionnées à hauteur de 50 % par l'Union Européenne.

La communauté de communes a inscrit un montant de 63 000 € avec comme actions :

- Le projet de réécriture sous forme synthétique du roman de l'Astrée (avec éventuellement vente dans le commerce),
- la réalisation d'un fonds de photos sur les paysages, les activités du Pays d'Astrée,
- le projet d'aménagement de la parcelle du Grand Pré, à la Bâtie d'Urfé,
- le projet d'une création artistique dont le contenu est à définir (danse, musique , ...).

Dates à retenir :

- Commission des sports pour finaliser les préparatifs du forum : jeudi 31 août à 19 h 30, Mairie de Boën
- Forum intercommunal des associations sportives et culturelles : qui se déroulera le 3 septembre aux gymnases intercommunaux à Boën
- Planning des prochaines réunions

Bureau : 3^{ème} jeudi de chaque mois, soit Jeudi 21 septembre, Jeudi 19 octobre, Jeudi 16 novembre, Jeudi 21 décembre

Prochain Conseil communautaire : mardi 24 octobre à 20 h 30 à Saint Laurent Rochefort

Distribution étant faite en séance à chaque commune :

- du guide des associations sportives et culturelles pour les jeunes,
- du dépliant et affiche du forum intercommunal des activités sportives et culturelles du 3 septembre,
- du dépliant et affiche sur la fête du lait à Savigneux, le 9 et 10 septembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05

Monsieur le Maire de Ste Foy Saint Sulpice invite ensuite les participants au verre de l'amitié.